



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 15 août 2017 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement suivant a été adopté :

PC-2870 : Règlement créant une réserve financière au montant de 400 000 \$ destinée au financement des dépenses afférentes au programme de réanimation cardio-respiratoire (RCR).

Avis est également donné qu'un registre a été ouvert à cette fin le 11 octobre 2017.
Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 13^e jour de décembre 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on August 15, 2017 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-law was adopted:

PC-2870: By-law establishing a financial reserve in the amount of \$ 400 000 intended to finance expenditures related with the coronary and pulmonary resuscitation (CPR) program.

Notice is also given that a register was open for this purpose on October 11th, 2017
This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 13th day of December 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk